

Contrat de location d'emplacement campable/ Holiday letting agreement

M. Mme / Mr. Mrs Prénom / First name

Adresse / Adress

C.postal / Post doc Ville / Town Pays / Country

Tél portable (recommandé) tél dom. / Phone number

E-mail Nationalité profession

**CONDITIONS PARTICULIERES DE LOCATION
D'UN EMPLACEMENT CAMPABLE**

Art.1 - Modalités de réservation : Les réservations ne sont enregistrées que pour un séjour minimum de 7 nuits. Pour réserver, remplir le contrat de location et le renvoyer au camping accompagné des arrhes d'un montant de 100 €. Cette réservation ne deviendra effective qu'après confirmation de notre part et encaissement des arrhes. le solde net du séjour devra être réglé le jour prévu de l'arrivée.

Art.2 - Frais de dossier : pour toute réservation, il sera compté 17 € de "frais de dossier".

Art.3 - Souhaits particuliers : Les souhaits particuliers seront à signaler lors de l'inscription, mais ne feront pas l'objet d'une garantie d'obtention de notre part. les souhaits particuliers du client sont pris en considération dans toute la mesure du possible, et en fonction des disponibilités existantes. Si le désir n'a pu être satisfait, aucune réclamation ne sera recevable.

Art.4 - Annulation et modifications : toute annulation totale (ou partielle) du séjour doit être notifiée au camping par courrier postal, mail ou fax pour être prise en considération. Seule la date de réception de ce courrier fera foi pour déterminer le montant des frais suivant le barème ci-dessous :

Nombre de jours compris entre la réception de l'avis d'annulation et le début du séjour	Proportion du prix du séjour conservé par le camping
Plus de 30 jours.....	100 €
Moins de 30 jours.....	totalité du séjour

Si vous souhaitez contracter une **assurance annulation**, retournez à la FFCC le bulletin d'adhésion ci-joint accompagné du règlement correspondant.

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. En tout état de cause, il sera porté au compte de campeur l'intégralité des redevances dues conformément au contrat de réservation.

En l'absence de notification écrite du locataire précisant qu'il a du différer la date de son arrivée, la location devient disponible 24 heures après la date d'arrivée normalement prévue et ce retard sera considéré comme une annulation. Dans ce cas, le campeur sera redevable de la totalité du séjour.

Art.5 - Assurances : le campeur est tenu de s'assurer contre les risques inhérents à l'occupation de l'emplacement réservé (vols, pertes ou dégradations de ses biens personnels) ainsi que des dégradations qu'il pourrait occasionner à l'équipement du bien donné en location, ou des dégâts qu'il pourrait provoquer du fait de sa négligence. Le camping ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de la perte ou du vol pendant les séjours des objets ou effets personnels des campeurs. Le campeur est donc tenu de contracter, auprès d'une compagnie notoirement solvable, une assurance. Pour tout défaut d'assurance et si la responsabilité de l'exploitant ne peut être mise en cause, le campeur renonce à intenter toute action judiciaire tant au civil qu'au pénal à l'encontre de l'exploitant.

Art.6 - Arrivées - départs : Les arrivées s'effectuent à partir de 14h et jusqu'à 19h. l'emplacement doit être libéré le jour du départ avant midi

Art.7 - Véhicules : un SEUL véhicule est autorisé par habitation. Les véhicules supplémentaires doivent impérativement rester garés au parking visiteurs.

Art.8 - Equipement camping : Le camping est ouvert toute l'année, toutefois le bar, la salle de jeux et l'espace télévision ne sont ouverts que pendant les vacances scolaires d'été (juillet- août), Noël et Carnaval.

Art.9 - de convention expresse, toute contestation entre les parties sera soumise suivant le taux de la compétence, soit au juge d'Instance du Tribunal de PAU, soit au Tribunal civil des Pyrénées Atlantiques.

Afin de vous faciliter les formalités à l'arrivée, auriez-vous l'amabilité de nous fournir les indications suivantes concernant le chef de famille ?

Date de naissance	Lieu de naissance	Marque/modèle du véhicule
Nationalité	Profession	Immatriculation du véhicule

Date arrivée / Date of arrival

Date départ/ Departure date

1 Tente	Dimensions m x m	= m ²
1 Caravane	Dimensions m x m	= m ²
1 Camping-car	Dimensions m x m	= m ²
1 Auvent	Dimensions m x m	= m ²
1 Canadienne 2 places	Dimensions m x m	= m ²
Superficie Totale		= m²

Puissance électrique : 3 6 10 ampères

Personnes Âges
(Mention obligatoire pour le calcul de la taxe de séjour / Obligatory mention for reckoning stay tax)

Animaux Races

Souhaits particuliers / Particular request

Avez-vous déjà séjourné dans notre camping ? OUI NON

Si non, vous avez connu le camping :

Au cours d'une visite sur place par un ami

par l'Office du tourisme de Laruns ou un autre office : lequel ?

par un guide ou une revue : lequel ?

par un autre moyen (précisez)

La réservation, pour un séjour minimum de 7 nuits, ne sera définitivement enregistrée qu'après encaissement de la somme de 100 € d'arrhes

Le paiement des arrhes à joindre au présent contrat peut s'effectuer par : Carte bancaire, virement, Mandat Chèque, Ch. Vacances, Eurochèque (ch. à établir au nom de "Camping des gaves - Laruns")

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions particulières de location énoncées ci-contre / I recognize and am aware of the terms and accept them. Fait à le /

(Signature avec la mention **Lu et approuvé**)
Signature preceded by "read and approved"

Agrafez ou collez ici le coupon remise

Pour bénéficier de l'OFFRE SPECIALE vous devez obligatoirement agraffer au contrat, le coupon remise que vous trouverez sur le tarif (cette remise ne s'applique pas aux frais de réservation, ni aux taxes de séjour). Remise applicable uniquement dans le cadre d'une réservation contractée plus de 8 jours avant la date d'arrivée.